

*Willmar substitut de l'agent national Vincent Legier.*

Dans les fonctions qu'il avait exercées sous l'ancien régime, Willmar avait sans doute acquis une grande renommée de juriste. Quand les troupes de la République eurent occupé la plus grande partie du Duché de Luxembourg, les représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse établirent une administration d'arrondissement à St-Hubert, composée de neuf membres et d'un agent national ; parmi eux figuraient six Luxembourgeois du quartier wallon. Après la capitulation de la forteresse de Luxembourg, elle y fut transférée le 28 prairial an 3 (16 juin 1795). C'est sur la proposition de cette administration que Willmar, qualifié simplement d'homme de loi, fut nommé par Joubert, représentant en mission près les armées du Luxembourg, substitut de l'agent national ou procureur syndic Vincent Legier (8), qui avait à faire des voyages tant à Paris qu'à Bruxelles, où siégeait une commission centrale pour l'administration des pays occupés par les troupes républicaines. L'arrêté en question fut signé par Joubert le 12 messidor an 3 (30 juin 1795).

Il est très intéressant d'examiner de près les lettres que Willmar écrivait en sa qualité de substitut agent national pendant l'absence de Legier, puisqu'elles marquent ses débuts dans une carrière administrative et gouvernementale bien brillante, et montrent en même temps la situation générale dans le Luxembourg aux premiers temps de l'occupation française, l'attitude des Luxembourgeois à l'égard du nouveau régime, ainsi que les grandes difficultés dans lesquelles se débattaient les nouvelles autorités civiles et militaires (9). Il résulte d'une lettre que Willmar écrivit le 26 fructidor (12 septembre 1795), en allemand au curé Amoser de Wincheringen (10) qu'il avait alors son bureau dans la rue des Juifs, 717.

Les premières de ces lettres sont datées du 18 messidor an 3 (6 juillet 1795), alors que Legier séjournait à St-Hubert pour y surveiller une fourniture de souliers aux soldats de la garnison de Luxembourg. A cette date, Willmar offrit la fraternisation pour l'exercice des fonctions à Degoest, agent national près l'arrondissement de Trèves. D'après les rapports qui lui parvenaient à Luxembourg sur les traitements des employés de cette administration, il pouvait admettre que ceux de Luxembourg ne jouissaient pas de la totalité de leurs émoluments. Il pria son collègue de lui expédier le tarif des rétributions des membres de son administration, ainsi que quelques exem-

---

(8) Voir l'étude d'Alfred Lefort : *Histoire du Département des Forêts*, pp. 87-91.

(9) Ces lettres se trouvent aux Archives Gouvernementales, registre de la correspondance de l'agent national, Régime français, farde 832.

(10) Les lettres allemandes que Willmar adressa à ses administrés sont rares, mais tous les arrêtés des autorités républicaines étaient accompagnés d'une traduction. La finale Salut et Fraternité est traduite par Gruss und Verbrüderung.